

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**RÈGLEMENT NO 1639**

**RÈGLEMENT N° 1639 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324 AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX SANS AVOIR ACCÈS AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛTS DANS LE SECTEUR DE LA RUE WOLFE**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1639.

AVIS est donné par les présentes :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 17 février 2014, a adopté le premier projet de Règlement n° 1639 modifiant le Règlement de zonage n° 1324 autorisant la construction de certains usages commerciaux sans avoir accès aux services d'aqueduc et d'égoûts dans le secteur de la rue Wolfe.

Que l'objet de ce projet de règlement est de permettre la construction de certains usages commerciaux sans avoir accès aux services d'aqueduc et d'égoûts, et ce, dans le secteur de la rue Wolfe.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 3 mars 2014, à compter de 19 h 30, dans la salle Bestar du Centre sportif Mégantic située au 5400, rue Papineau, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise toutes les zones du territoire.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 1639 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement, la description des zones concernées et leurs zones contiguës, de même que les illustrations, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2014.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière adjointe